

LICENCE Mention STAPS Parcours MANAGEMENT DU SPORT (MS) (Apprentissage)

REFERENCE : 15ZB331G

Partenariat avec autre CFA

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2018/2019

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p align="center">Responsable pédagogique Patrick BOUCHET Professeur UFR STAPS Tél : 03 80 39 67 03</p>	<p align="center">Assistant(e) de formation Sylvie GILBERT / Tél : 03.80.39.51.89 sylvie.gilbert@u-bourgogne.fr</p> <p align="center">Ingénieur de formation Laurent JAILLET / Tél : 03.80.39.51.95 laurent.jaillet@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Les deux objectifs généraux de la formation de la licence Management du Sport (MS) sont : scientifique (la poursuite d'étude en Master MS) et professionnel (l'insertion dans le milieu socio-économique à Bac +3). La Licence MS de Dijon (co-habilitée avec l'UFR de Besançon) forme des étudiants capables de participer aux développements stratégiques et opérationnels des structures liées aux sports et aux loisirs actifs (événement, prestation, fabrication, distribution, diffusion) principalement dans les secteurs privé (marchand et non marchand) et public.

Les connaissances apportées leur permettront de comprendre le contexte juridique des pratiques, le fonctionnement des institutions et des structures (associatives, collectivités, entreprises marchandes), la construction d'un bilan et d'un compte d'exploitation, les bases de la communication et du marketing, les outils d'analyse (enquêtes, questionnaires) et d'intervention (conduite de projet), appliqués à ces milieux.

Il vise à permettre aux apprenants d'obtenir un profil très polyvalent, qui leur permet de se spécialiser par la suite dans le domaine de prédilection (marketing, communication, gestion, évènementiel, etc.).

PUBLIC

- Étudiants de moins de 26 ans ayant validé une L2 STAPS et souhaitant étudier en alternance
- Demandeur d'emploi de moins de 30 ans inscrits au Pôle Emploi en reconversion professionnelle.

PRE-REQUIS

Les conditions d'admission à cette troisième année de licence au titre de la formation continue sont :

- avoir validé la seconde année de licence STAPS
- soit, selon les conditions prévues par les décrets de 1985 et 2002, un dossier de Validation d'Acquis Professionnels, complétant le dossier d'inscription, qui sera examiné par la commission ad hoc.

FORMATEURS

- Enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS
- Enseignants-chercheurs de d'autres UFR de l'Université de Bourgogne
- Professionnels de la filière sportive
- Professionnels de la filière management
- Professionnels de la filière commerciale

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Contrat d'Apprentissage dans une structure sportive, événementielle, commerciale ou touristique.
- Durée du contrat : 365 jours
- Durée de la formation : 534h
- Lieu de la formation : UFR STAPS Dijon
- Rythme de la formation : alternance de d'une semaine à l'Université et de une semaine en entreprise de septembre à juin puis totalement en entreprise.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- TD en groupe avec mise en situation
- Comptes-rendus de préparations d'activités dans le cadre de projets
- Mise en situation pratique dans des ateliers thématiques

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Utilisation des nouvelles technologies pour les études du mouvement
- Infrastructures sportives de l'UFR STAPS

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Pour les personnes non issue de la L2 STAPS, le dépôt de candidature est à effectuer auprès du secrétariat pédagogique de l'UFR STAPS jusqu'à fin mai de l'année d'entrée en formation.

Les documents attendus sont les suivants :

- un Curriculum Vitae
- une lettre de motivation librement rédigée
- la copie des diplômes obtenus

Après sélection et accord pédagogique :

- Inscription administrative auprès du SEFCA à la Maison de l'Université
- Admission effective le jour de la signature du contrat d'apprentissage dans la limite de la capacité d'accueil

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Épreuves écrites, pratiques et orales se déroulant en janvier et en mai selon les UE.

Les unités d'enseignement, semestres et année sont validés :

- soit par obtention de chacun des éléments qui les compose ;
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;

Compétences acquises :

Les compétences attendues en fin de formation sont déclinées ci-dessous pour le parcours MS (S 4, 5 et 6)

Compétences disciplinaires

- Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques et/ou sportives, la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain pour analyser l'activité d'une personne ou d'un groupe. (UE41, 42, 62, 61)
- Mettre en œuvre des modèles théoriques et méthodologiques pour établir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu l'AP/S. (UE 45, 51, 61, 63, 65)
- Utiliser des outils et techniques d'analyse d'une activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats). (UE 44, 54, 64).
- Élaborer des éléments de conception, planification et programmation pour l'évolution ou la transformation d'une situation diagnostiquée et mettre en œuvre les techniques adéquates. (UE 41, 44, 54, 62, 63, 64)
- Disposer d'une expérience personnelle approfondie de la pratique des APS. (UE 44, 54, 64)

Compétences transversales et linguistiques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe (TC L1 + UE 45, 52, 61)
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet (TC L1 + UE 41, 51, 61)
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation (TC L1 + UE 41, 51, 61)
- Développer une argumentation avec esprit critique (TC L1 + UE 41, 51, 61)
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française (TC L1 + UE 41, 51, 61)
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère. (TC L1 + UE 43, 51, 53)

Compétences pré-professionnelles

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. (UE 41, 45, 63)
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs. (UE 61, 62)
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. (UE 45, 61, 63)
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. (UE 41, 51, 65, 63)
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. (UE 45, 63)
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte (UE 45, 62, 63)
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto-évaluer et se remettre en question pour apprendre. (UE 45, 62, 63, 65)

Débouchés :

La collaboration étroite avec les professionnels de l'événementiel, de la distribution d'articles de sport, des collectivités est un souci permanent car ce sont les principales niches d'emplois des étudiants à Bac+3 auxquelles s'ajoutent des emplois dans la fonction publique territoriale. En effet, même si la région Bourgogne Franche Comté ne dispose que de peu d'industrie (Lapierre, Degré 7, Julbo...) dans le domaine du sport, elle possède de nombreux magasins de produits sportifs (Décathlon, Intersport, GO Sport...) et des structures de services sportifs ou de loisirs actifs (salles de remise en forme, de danse, de bien être) privés et publiques.

L'insertion principale à l'issue de la Licence Management du Sport est liée à plusieurs secteurs d'activités : Industrie de produits sportifs et distribution d'articles de sport, Événementiel sportif, Services de loisirs actifs, Services des collectivités territoriales. Tous les métiers du développement des activités physiques et de loisirs actifs au sein de petites structures ou concernant des populations spécifiques, mais également les métiers de l'événementiel, du conseil, du marketing, de la communication sont possibles.

- Organisateur d'événements sportifs
- Chargé de communication
- Responsable d'univers ou de ventes
- Chargé de développement des structures de services sportifs ou de loisirs actifs
- Conseil en développement des aménagements et équipements sportifs

- Directeur administratif dans les petites et moyennes structures sportives...

Une partie des diplômés de la licence se dirige vers un Master Management du Sport (à Dijon ou Besançon ou ailleurs en France), mais également d'autres mentions de Master STAPS ou de Sciences de Gestion, ou des Écoles de Commerce. La possibilité de présenter des concours de la fonction publique territoriale à l'issue de la L3 MS correspond souvent à la volonté de l'étudiant d'avoir une double formation.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://ufr-staps.u-bourgogne.fr/formations-3/licences.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>